



Agglomération

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ
GREFFIER QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 décembre 2018, le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge a adopté les règlements suivants :

- **Règlement numéro A-33** de gestion contractuelle de la l'Agglomération de Rivière-Rouge;
- **Règlement numéro A-34** concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Les règlements numéros A-33 et A-34 entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 20^e JOUR DE DÉCEMBRE 2018

Pierre-Alain Bouchard
Greffier